



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
10 janvier 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts
du financement du développement
Cinquième session
Genève, 21-23 mars 2022
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Financement du développement : mobiliser des ressources financières en faveur du développement durable après la pandémie de COVID-19.
4. Ordre du jour provisoire de la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

II. Annotations

Point 1 Élection du Bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement est invité à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour provisoire figurant à la section I ci-dessus.
3. Il est proposé que la séance plénière d'ouverture de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui débutera le lundi 21 mars 2022 à 10 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. À la séance plénière de clôture, le mercredi 23 mars 2022, le Groupe intergouvernemental d'experts examinera, aux fins de leur adoption, le rapport de sa cinquième session, qui sera ensuite soumis au Conseil du commerce et du développement, et l'ordre du jour provisoire de sa sixième session (points 4 et 5 de l'ordre du jour), qui se tiendra



en principe au dernier trimestre de 2022. Les autres séances seront consacrées à des débats de fond sur des questions relevant du point 3 de l'ordre du jour.

Documentation :

TD/B/EFD/5/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Financement du développement : mobiliser des ressources financières en faveur du développement durable après la pandémie de COVID-19

4. À la suite de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a eu lieu du 3 au 7 octobre 2021, les États membres ont décidé que la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, qui se tiendrait du 21 au 23 mars 2022, aurait pour thème la mobilisation de ressources financières en faveur du développement durable après la pandémie de COVID-19.

5. Ce thème fait écho à celui du chapitre I du Programme d'action d'Addis-Abeba (A/RES/69/313, annexe), en particulier aux paragraphes 14 à 17, et aux domaines d'intervention A à C du chapitre II. Dans le chapitre I, intitulé « Un cadre global de financement du développement pour l'après-2015 », il est souligné qu'il faut « mettre en place une nouvelle instance en vue de combler les lacunes en matière d'infrastructures » (par. 14), « promouvoir une industrialisation inclusive et durable » (par. 15), « assurer un plein emploi productif et un travail décent pour tous » (par. 16) et « protéger nos écosystèmes dans l'intérêt de tous » (par. 17). Dans le chapitre II sont définis les enjeux et les priorités en ce qui concerne les ressources publiques intérieures (sect. A), l'entreprise privée et les finances intérieures et internationales (sect. B), ainsi que la coopération internationale pour le développement (sect. C).

6. À ce stade, il ne fait plus guère de doute que les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 vont creuser davantage le déficit de financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si la crise de la COVID-19 est pour l'instant exceptionnelle de par sa nature et son ampleur mondiale, les crises multiples aux conséquences à la fois sanitaires, environnementales, économiques et financières pourraient bientôt être la règle et non plus l'exception. C'est pourquoi il importe de saisir l'occasion de la pandémie en cours pour repenser les politiques de financement du développement et mieux les coordonner de manière à accroître les fonds mobilisés auprès des sources publiques et privées, intérieures comme extérieures.

7. Pour reconstruire en mieux, il faut « éclairer le parcours des leçons du passé »¹. La crise de la COVID-19 a mis en évidence de manière criante les contraintes extérieures qui pèsent depuis longtemps sur la mobilisation des ressources intérieures. Les pays en développement ont vu leur marge d'action budgétaire se rétrécir en raison non seulement des considérables besoins de financement créés par la pandémie et de la chute des recettes publiques, qui est due à la baisse de l'activité économique, mais également de l'alourdissement de la charge de leur dette extérieure, dont les coûts du service sont élevés, de la forte diminution des apports de capitaux privés étrangers et de la faible mobilisation de la communauté internationale face à la crise. Les apports nets de capitaux privés à destination des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire se sont quasiment effondrés en 2020 et sont restés à un niveau très bas jusqu'au deuxième trimestre de 2021, avec une volatilité plus ou moins forte d'un groupe de pays à l'autre. Le Fonds monétaire international a approuvé en août 2021 une allocation de droits de tirage spéciaux d'un montant équivalent à 650 milliards de dollars pour permettre aux pays, notamment aux pays en développement, de bénéficier de liquidités internationales dont le besoin se faisait cruellement sentir, et avec la Banque mondiale, il a dégagé d'importantes ressources pour octroyer rapidement des prêts d'urgence aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire, mais ces prêts vont

¹ Voir « Le Pacte de Bridgetown », TD/541/Add.2, chap. I.

alourdir la charge de la dette extérieure des pays concernés, pas l'alléger. Dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette, le Groupe des Vingt a prolongé jusqu'en 2022 la suspension du service de la dette de certains pays à faible revenu à l'égard des créanciers bilatéraux participants. Quant au Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, qui relève lui aussi du Groupe des Vingt, les conditions de participation des débiteurs et des créanciers sont les mêmes, mais les mesures d'allègement de la dette sont assorties des conditionnalités traditionnellement imposées par le Fonds monétaire international et le Club de Paris, à savoir l'adoption de politiques d'ajustement et d'austérité. Les gouvernements des pays en développement auront donc plus de mal encore à orienter stratégiquement leurs ressources vers la promotion d'une croissance durable et respectueuse de l'environnement. Leur situation contraste fortement avec le rebond des pays développés, où des plans de relance budgétaire d'une ampleur sans précédent ont permis de préserver les revenus des ménages et les politiques monétaires ont prévenu un effondrement financier.

8. Une économie internationale résiliente, plus verte et plus juste ne peut émerger de la pandémie que si la reprise de la croissance mondiale et du commerce mondial en 2021 est soutenue et coordonnée dans toutes les régions, si les soins de santé, y compris l'accès direct aux vaccins, sont considérés comme un bien public mondial, si les retombées économiques de la reprise sont réparties de telle sorte que les ménages à faible revenu et à revenu intermédiaire en profitent, et si tous les pays consentent des investissements massifs en faveur de sources d'énergie non émettrices de carbone et d'autres mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements. La plupart des pays en développement devront en outre investir beaucoup plus lourdement dans des infrastructures technologiques tant physiques que numériques, qui pourront transformer l'économie en améliorant la productivité et en créant des emplois plus stables. Ces enjeux interdépendants ont déjà inspiré le Programme d'action d'Addis-Abeba et sont au cœur du Pacte de Bridgetown, adopté à la quinzième session de la Conférence en pleine crise de la COVID-19.

9. Toutefois, la crise a profondément remis en question le modèle dominant de financement du développement, selon lequel les États utilisent des fonds publics pour réduire les risques associés aux investissements nécessaires et ainsi attirer des capitaux privés. Avant la pandémie déjà, cette approche ne donnait pas les résultats escomptés, la promesse de milliards censés se transformer en milliers de milliards s'étant révélée vaine. Les effets que la crise de la COVID-19 a sur le financement privé du développement montrent qu'une trop grande dépendance à l'égard des capitaux privés peut compromettre la résilience face aux chocs exogènes, à moins que les mécanismes de réduction des risques et les subventions accordées aux investisseurs privés s'accompagnent de mesures de coercition destinées à garantir que les investissements aboutiront aux résultats souhaités.

10. Compte tenu de ce qui précède, il faut d'urgence réfléchir aux moyens d'accroître l'efficacité des autorités publiques de supervision, de contrôle et de planification aux niveaux international, régional et national, de sorte que les acteurs publics et privés coordonnent ensemble la planification du développement et l'utilisation des ressources mobilisées, l'objectif étant non seulement d'accroître ces ressources, mais également de les mettre véritablement au service du développement et de les allouer à des projets d'infrastructure. Il importe en outre que la communauté internationale ne se contente pas de promouvoir les réformes de la fiscalité et la transparence de la dette dans les pays en développement endettés, mais prenne aussi des mesures concertées pour alléger les contraintes extérieures qui pèsent sur la mobilisation des ressources aux niveaux national et régional, et pour renforcer la transparence financière sur les marchés internationaux de capitaux.

11. Les questions d'orientation convenues pour la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sont les suivantes² :

a) Quelles leçons peuvent être tirées de la pandémie de COVID-19 dans la perspective d'un financement stable, fiable et durable du développement ?

² Le Conseil du commerce et du développement a approuvé ces questions au terme d'une procédure d'approbation tacite, qui s'est déroulée du 8 au 13 octobre 2021 et n'a donné lieu à aucune objection.

b) Comment les instruments de financement nationaux et internationaux, publics comme privés, peuvent-ils être améliorés pour faciliter l'industrialisation verte et la transformation structurelle inclusive dans les pays en développement ?

c) Quelles politiques et initiatives peuvent être adoptées, en sus ou à la place des dispositifs actuels, pour résorber le déficit d'infrastructures, promouvoir l'industrialisation inclusive dans les pays en développement et favoriser l'emploi productif ?

Documentation :

TD/B/EFD/5/2 Financement du développement : mobiliser des ressources financières en faveur du développement durable après la pandémie de COVID-19

Point 4

Ordre du jour provisoire de la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

12. Agissant en sa capacité d'organe préparatoire de la sixième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement devrait approuver l'ordre du jour provisoire de sa session suivante, y compris la question de fond, qu'il devrait choisir dans le cadre des débats prévus au titre du point 3.

Point 5

Adoption du rapport de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

13. Sous l'autorité du Président de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts, un rapport sur les travaux de la session sera établi et soumis au Conseil du commerce et du développement. Le Groupe intergouvernemental d'experts souhaitera peut-être autoriser le Vice-Président-Rapporteur à établir la version finale du rapport après la clôture de sa cinquième session.

Les experts sont priés de soumettre au secrétariat de la CNUCED, dans les meilleurs délais, des contributions écrites relatives au point 3 de l'ordre du jour. Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Stephanie Blankenburg (stephanie.blankenburg@unctad.org), chef du Service de la dette et du financement du développement de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED.